

La FNPS

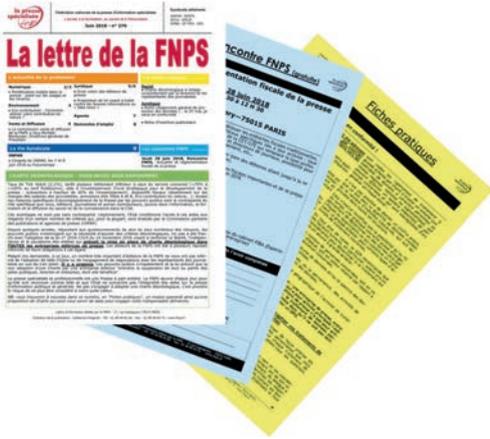
AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT
DE LA PRESSE
D'INFORMATION SPÉCIALISÉE



L'accès à la formation,
au savoir et à l'innovation



La FNPS informe ses adhérents à travers des lettres d'informations, des conférences et formations, des guides pratiques et des sites Internet.



▶ LA LETTRE DE LA FNPS

Un support mensuel d'information, destiné aux adhérents, assorti de fiches pratiques et de textes officiels sur le cadre économique et réglementaire de la presse.



▶ LA NEWSLETTER DE LA FNPS

Un outil qui permet de suivre chaque semaine l'actualité de la presse et les actions de la FNPS et de ses syndicats.

▶ LES RENCONTRES, LES JOURNÉES TECHNIQUES ET LES MATINÉES

Plusieurs réunions par mois permettent aux éditeurs d'approfondir leurs connaissances. Des experts viennent à la rencontre des éditeurs pour décrypter les problématiques du moment et les aider dans leurs réflexions prospectives. Ces rencontres sont également un lieu d'échanges de bonnes pratiques.



▶ LE SITE INTERNET FNPS

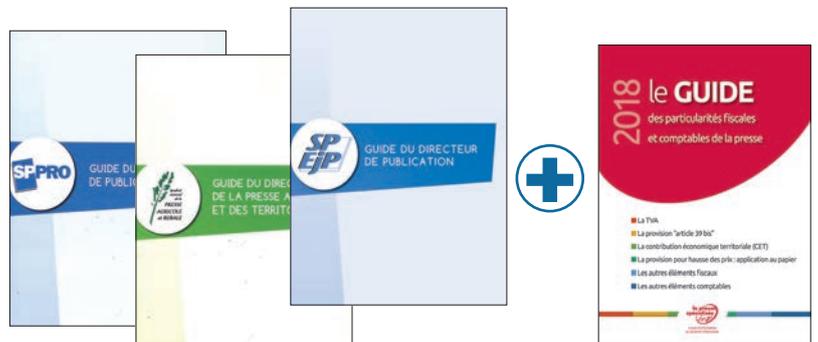
Un moteur de recherche des 1 700 publications adhérentes et surtout un outil de travail permettant d'accéder à l'ensemble de la documentation de la FNPS (articles de la Lettre d'info, fiches pratiques, textes législatifs) classée par dossiers (aides à la presse, social, juridique, environnement, etc.).

▶ LES SYNDICATS QUI ONT ÉGALEMENT LEUR PROPRE SITE

SPEPS : www.speps.pro
 SNPAP : www.presseagricole.com
 SP PRO à travers MediaPRO : www.media-pro.fr
 SPS : www.sps.fr

▶ LES GUIDES DU DIRECTEUR DE PUBLICATION

Réalisés par les juristes de la FNPS pour informer les éditeurs sur les aspects fondamentaux de la réglementation de la presse.



▶ LA CARTE DE DIRECTEUR

La FNPS attribue sur demande la carte de directeur à tout directeur, directeur-adjoint, administrateur, administrateur adjoint ou secrétaire général à jour de sa cotisation.



En permanence, chaque adhérent peut obtenir des renseignements dans tous les domaines relatifs à la presse, auprès des juristes et experts, par téléphone, par mail ou sur rendez-vous.



© P. Rimond

Boris BIZIC
Directeur juridique
bbizic@fnps.fr



© DR

Auréliette PETIT
Responsable
juridique & économique
apetit@fnps.fr



© DR

Eugénie VARNIER-KLIMOFF
Chargée du numérique
evarnier-klimoff@fnps.fr



© DR

Sandrine DARRIGUES
Assistante juridique
sdarrigues@fnps.fr

CPPAP

- Comment obtenir un numéro de CPPAP ?
- Qu'est-ce que la vente effective et comment la calculer ?
- Quel est le faisceau d'indices de la CPPAP pour requalifier un article rédactionnel en publicité ?

ENVIRONNEMENT

- Quelles sont mes obligations en matière environnementale ?
- Comment calculer mon éco-contribution à déclarer à CITEO ?
- Quels sont les éléments perturbateurs de recyclage ?

JURIDIQUE ET FISCALITÉ

- Quelles sont les mentions obligatoires à faire figurer dans « l'ours » d'une publication de presse ?
- Quels sont les délais à respecter en cas de rupture des relations commerciales entre éditeur/imprimeur/routeur ?
- Quel est le taux de TVA applicable à la vente de tirés à part ou extraits ?
- Étant exonérée du paiement de la CFE, mon entreprise de presse doit-elle payer la taxe d'habitation ?
- J'ai reçu une demande de publication de droit de réponse, dois-je y donner une suite favorable ?

AFFAIRES EUROPÉENNES

- Quelles sont les obligations imposées par le règlement européen relatif aux données personnelles (RGPD) ?
- Comment anticiper le futur règlement e-privacy ?
- Quand remplir une Déclaration européenne de services (DES) ?

NUMÉRIQUE

- Projets de développements numériques : comment bénéficier des subventions du Fonds stratégique pour le développement de la presse ?
- Comment remplir le dossier de demande de reconnaissance CPPAP pour mon Service de presse en ligne (SPEL) et notamment bénéficier du taux de TVA super-réduit de 2,10 % ?
- Suite à la reprise d'une photographie sur Internet j'ai reçu un courrier me demandant une indemnisation en me menaçant d'un contentieux, que dois-je faire ?

PUBLICITÉ

- Ai-je le droit de refuser l'insertion de cette publicité ?
- Puis-je diffuser cette publicité sans risque ?

SOCIAL

- Comment calculer la prime d'ancienneté des journalistes professionnels ?
- À quelle source de financement puis-je avoir accès pour la formation professionnelle ?
- Puis-je pratiquer de manière unilatérale un abattement de 30 % sur l'assiette de cotisations sociales de mes salariés ?
- Quelles sont les mentions obligatoires d'un accord sur les droits d'auteurs des journalistes ?

VENTE AU NUMÉRO

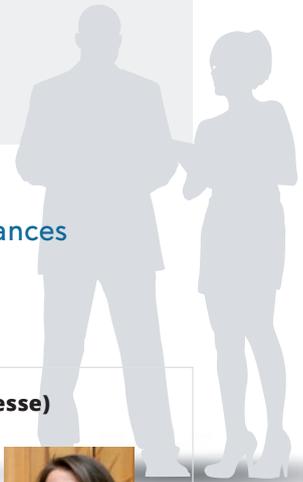
- Comment intégrer le réseau de distribution ?
- Comment régler un litige avec les messageries ?
- La nouvelle "Loi Bichet" : comment adapter sa diffusion ?

DIFFUSION POSTALE

- Comment obtenir le meilleur tarif ?
- Quelles sont les règles à respecter pour créer un hors-série ou un supplément ?
- Que faire en cas de problèmes récurrents de distribution postale de ma publication ?
- Qu'est-ce qu'une publication gigogne ?

VOUS REPRÉSENTER ▶

La FNPS représente collectivement les éditeurs au sein des instances de la profession et y défend leurs intérêts.



▶ CPPAP (Commission Paritaire des Publications et des Agences de Presse)



Jean-Marie
ARCHEREAU



Christian
BRUNEAU



Frédérique
CARTON



Catherine
CHAGNIOT



Philippe
MARCHAL



Aurélie
PETIT



▶ AUDIENS

Représentant FNPS : Frédéric SIBILLE



▶ AFDAS (Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs)

Représentants FNPS : Boris BIZIC, Frédéric SIBILLE et Sylvie COUDOIN



▶ CCIJP

Représentants FNPS :
Christian BRUNEAU et Michel COLLONGE

▶ CPNEJ (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation des Journalistes)

Représentant FNPS : Boris BIZIC



▶ Fonds stratégique pour le développement de la presse et le Club des innovateurs

Représentants FNPS :

Laurent BÉRARD-QUÉLIN (Titulaire)
Catherine CHAGNIOT (Suppléante)



▶ GFII

Participation aux groupes de travail :
Charles RUELLE, Boris BIZIC, Aurélie PETIT
et Eugénie VARNIER-KLIMOFF



▶ CFC

Représentants FNPS :
Charles-Henry DUBAIL (Président du collège),
Jean-Gabriel AUBERT, Frédérique GERMAIN
et Laurent BÉRARD-QUÉLIN



▶ OJD - ACPM

(L'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias)

Représentants FNPS :
Isabelle ANDRÉ et Aurélie CAILLE
Think tank : Laurent BÉRARD-QUÉLIN



▶ CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique).

Représentant FNPS :

Christian BRUNEAU



▶ CDAJ (Commission des droits d'auteur des journalistes)

Représentant FNPS :

Frédéric SIBILLE (Titulaire)



▶ EMMA

Représentants FNPS :
Marianne BÉRARD-QUÉLIN,
Catherine CHAGNIOT et Aurélie PETIT



▶ ODI (Observatoire de la Déontologie de l'Information)

Représentant FNPS :
Boris BIZIC

▶ CDJM (Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation)

Représentants FNPS :

Boris BIZIC (Titulaire)
Laurent BÉRARD-QUÉLIN (Suppléant)



▶ UNI-Presses

Représentants FNPS :
Christian BRUNEAU (Président)
Marianne BÉRARD-QUÉLIN
et Charles RUELLE



▶ ARPP

Représentant FNPS :
Catherine CHAGNIOT

▶ Association Presse et Pluralisme

Représentant FNPS :
Laurent BÉRARD-QUÉLIN



La FNPS et ses syndicats défendent les intérêts de la presse spécialisée et de ses éditeurs auprès des élus, des pouvoirs publics et des instances européennes.

Ces actions collectives ont des répercussions très directes sur les comptes d'exploitation des éditeurs :

- **Fonds stratégique pour le développement de la presse** : grâce à la FNPS, la presse en ligne de la Connaissance et du Savoir (presse professionnelle, culturelle et scientifique) continue à bénéficier de ces subventions dont le taux a été augmenté à 40 % du montant des investissements éligibles avec un taux bonifié à 60 % pour les PME de moins de 25 personnes.
- **Les tarifs postaux** : le taux d'augmentation des tarifs postaux pour la période 2017-2020 a été ramené de 3,5 % à 3 %. La FNPS s'est déjà positionné pour la négociation à venir sur l'après 2020.
- **Droits voisins** : défense de l'éligibilité de la presse professionnelle et spécialisée lors de l'adoption de la nouvelle directive européenne sur le droit d'auteur et de sa transposition en droit français. Réactions aux manœuvres de Google et Facebook et saisine de l'Autorité de la Concurrence pour abus de position dominante de Google.
- **Vente au numéro** : interventions lors de l'adoption de la nouvelle "loi Bichet". Obtention d'un droit de présentation physique des titres aux marchands. Participation à la mise en œuvre avec l'ARCEP.
- **Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation (CDJM)** : participation à la création et au développement de cette association tripartite (public, éditeurs, journalistes), instance de dialogue et de médiation.
- **Offres postales** : des offres négociées par la FNPS (J+2; couplage ; simplification de la signalétique ; assouplissement dans le choix du niveau de service ; offre dépôt libre, etc.).
- **Annonces judiciaires et légales** : défense de la mission de service public remplie par la presse habilitée dans la diffusion de l'information nécessaire à la transparence de la vie économique des entreprises. Suivi de la loi PACTE, négociation du décret d'application et de la circulaire aux préfets.
- **Ecocontribution** : la presse, assujettie dès 2018, peut régler tout ou partie de sa contribution en espaces publicitaires. La FNPS s'implique pour maintenir cette faculté.
- **TVA numérique** : la législation européenne a validé en 2018 l'application du taux réduit de TVA à 2,1 % à la presse numérique.
- **Redevances Copie privée** : la FNPS a négocié au sein du CFC les modalités de versement annuel aux éditeurs des redevances de la Copie privée d'articles de presse.
- **Charte déontologique des journalistes** : la FNPS a élaboré un modèle de Charte qui peut servir aux éditeurs de point de départ à la rédaction conjointe avec les journalistes d'une charte propre à chaque entreprise.
- **Mise en œuvre du RGPD**, détermination par la CNIL des conditions du recueil du consentement des internautes, défense de l'intérêt légitime des éditeurs à collecter certaines données et maintien de l'opt-In pour la prospection BtoB.
- **Social** : nouvelle convention collective des employés et des cadres.

La FNPS rencontre régulièrement des élus, membres du gouvernement et directeurs d'administration :

▶ Les parlementaires :

Céline CALVEZ, Rapporteuse pour avis du budget de la mission Médias sur le projet de loi de finances 2020

Marie-Ange MAGNE, Rapporteuse spéciale du budget de la mission Médias sur le PLF 2020

Catherine MORIN-DESAILLY, Présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication

Anne-Catherine LOISIER, Rapporteuse pour avis du budget de la mission Postes sur le PLF 2020 et Vice-présidente de la Commission des affaires économiques

Michel LAUGIER, Rapporteur pour avis de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication sur le PLF 2020

Roger KAROUTCHI, Rapporteur spécial du budget de la mission Médias sur le PLF 2020, etc.



© Assemblée Nationale
Céline CALVEZ



© J.-P. SAGEOT
Catherine MORIN-DESAILLY



© Sénat
Roger KAROUTCHI



© Sénat
Michel LAUGIER

▶ Membres du gouvernement - Administration - Autorités indépendantes :

Franck RIESTER, Ministre de la Culture

Lucie MUNIESA, Directrice de cabinet et **Leïla DEROUICH**, Conseillère Industries culturelles et Médias du ministre de la Culture

Nicole DA COSTA, Conseillère technique culture et communication

Martin AJDARI, Directeur général et **Fabrice CASADEBAIG**, Sous-directeur de la presse écrite de la DGMIC

Sébastien SORIANO, Président de l'ARCEP

Marie-Laure DENIS, Présidente de la CNIL



© DR
Franck RIESTER



© P. Rimond
Martin AJDARI



© Radio France
Ch. Abramowitz
Lucie MUNIESA



© Ministère de la Culture
Nicole DA COSTA



© Brigitte Baudesson
Sébastien SORIANO



© P. Rimond

Benoît HURAULT
Chargé
de communication
(bhurault@fnps.fr)



© Aximage

Jennifer HENRY-LEMOINE
Chargée
de communication
(jhenrylemoine@fnps.fr)

La FNPS et ses syndicats organisent des événements qui mettent en lumière les qualités et le dynamisme des différentes formes de presse d'information spécialisée et professionnelle.

▶ LE GRAND PRIX ÉDITORIAL DU SPEPS



Cette remise de Prix distingue les articles scientifiques de formation à destination des différents professionnels de santé, les articles traitant de la vie professionnelle et l'économie de la santé mais aussi les innovations éditoriales qui mettent en valeur la richesse, la diversité et la qualité de traitement des informations des publications des professions de santé.



© Aximage

▶ LE PALMARÈS DES MÉDIAS PROFESSIONNELS DE MEDIAPRO



Le Palmarès des Médias Professionnels est le rendez-vous incontournable de l'information professionnelle. Cette soirée de remise de Prix distingue les titres qui se sont montrés particulièrement pertinents, efficaces et créatifs pendant l'année.



© Georges VIGNAL

▶ LA MATINÉE DES MÉDIAS PROFESSIONNELS DU SPPRO



Conférence unique dédiée aux médias professionnels et venant enrichir le programme du salon Presse au Futur, la Matinée des Médias Professionnels réunit des éditeurs de différents domaines pour des témoignages sur la monétisation de leurs contenus, leurs stratégies de diversification...
Un lieu d'échanges et de bonnes pratiques pour tout éditeur ou média installé ou en lancement.



© FNPS

► LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DU SNPAR

Le SNPAR a mis à disposition de ses adhérents une campagne de promotion de la Presse Agricole et Rurale afin de mettre en avant ses atouts : elle est présente sur tout le territoire, la qualité de son contenu est reconnue, elle est crédible et fiable, elle contribue aux besoins de formation de ses lecteurs, elle est utile dans l'exercice du métier de ses lecteurs. Le concept : la Presse Agricole et Rurale bénéficie d'atouts forts, semblables à ceux dont peut se prévaloir le digital. Le SNPAR a voulu utiliser les mots et les codes de l'univers digital pour démontrer que la presse papier dans le monde agricole bénéficie de belles perspectives et que le digital surfe sur les mêmes caractéristiques : géolocalisation, communauté, etc.

www.mediaconnectealaterre.fr



► LA LUTTE CONTRE L'ILLETRONISME DU SPS



SYNDICAT DE LA PRESSE SOCIALE

Après plus de vingt ans à combattre l'illettrisme, le SPS se tourne vers sa version numérique : l'illectronisme. Suite à une étude du SPS réalisée par le CSA, primée aux trophées de l'innovation, révélant qu'un quart des Français ne se sentent pas à l'aise avec le numérique, le SPS a tour à tour réalisé un nouveau site Internet plus simple et accessible, diffusé un spot radio en partenariat avec le Syndicat National des Radios Libres (SNRL) et mis en place un laboratoire d'idées composé d'experts de différents horizons afin

de réaliser un Livre blanc comprenant notamment des solutions pour lutter contre l'illectronisme. Ce Livre blanc, principalement à destination des concepteurs de site Internet est accessible et téléchargeable sur le site Internet sps.fr rubrique « illectronisme ».



► COLLOQUE SUR L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE DU SPCS

SYNDICAT DE LA PRESSE
SPCS
CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

En 2019, le SPCS a organisé le colloque « La publication scientifique à l'heure des fake news : comment favoriser l'intégrité scientifique ? » qui a abordé à la fois la fabrication des publications scientifiques mais aussi les outils pour se protéger des fake science. Ce fût donc l'occasion d'illustrer l'intérêt et l'utilité sociale des éditeurs de presse, mais également leur responsabilité face à leurs lecteurs, au public et aux pouvoirs publics parfois.

Face au succès de ce colloque, le SPCS a décidé de réitérer l'organisation d'un tel événement chaque année en alternant des sujets scientifiques et culturels, à l'instar des publications qu'il représente.

► LA SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE

La FNPS est partenaire de la Semaine de la presse et des médias dans l'école, qui offre aux éditeurs la possibilité de faire connaître leurs publications auprès du monde éducatif, enseignants et élèves et de « toucher » ainsi leurs futurs lecteurs. En 2019, 18 240 établissements (écoles, collèges, lycées) ont souhaité se mobiliser (contre 17 500 en 2018) dont 182 établissements agricoles et 1 361 lycées professionnels. Ainsi, plus de 230 000 enseignants et 4 millions d'élèves ont participé à l'opération, soit 1 élève Français sur 3.

S'agissant des médias, la présence de la presse professionnelle augmente avec près d'une cinquantaine de titres mobilisés.



POURQUOI DEVENIR MEMBRE DE LA FNPS? ▶



© I. de Rosen

▶ Isabelle ANDRÉ (Infopro Digital)

Grâce à l'accompagnement et au soutien des représentants de la FNPS au Fonds stratégique pour le développement de la presse, nous avons pu optimiser notre dossier de demande de subvention. Non seulement nous avons été éclairés sur les modalités administratives, mais également challengés en amont sur la cohérence technique et financière de notre projet, ce qui nous a été très utile.



© DR

▶ François FILLON (VIVA)

Les conseils précis pour remplir le dossier de renouvellement du N° de CPPAP sont précieux ainsi que le soutien des représentants de la FNPS lors de l'examen de mon dossier en séance plénière de la Commission.



© P. Rimond

▶ Jérôme FRANCK (Que Choisir)

L'obtention en 2018 du taux de TVA numérique aligné sur celui de l'imprimé à 2,1 % est le résultat d'un long travail de la profession à travers les organisations professionnelles de presse, dont la FNPS, et cela a permis une croissance du nombre d'abonnés de nos publications en ligne.



© DR

▶ Yves de LA VILLEGUÉRIN (Groupe Revue Fiduciaire)

La FNPS a travaillé avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) pour établir les bases de calcul de la répartition des sommes collectées au titre de la Copie privée d'articles de presse : nous percevons chaque année les sommes qui nous reviennent.



© DR

▶ Olivier MONGIN (Esprit)

L'alerte des services de la Fédération nous a permis de pouvoir bénéficier des aides accordées aux publications d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires.



© DR

▶ Jean RICATEAU (Réussir Le Périgord)

Pour Ecofolio (CITEO), la FNPS nous a permis de comprendre les points clés d'un dossier très complexe. Et grâce à ce travail, les éditeurs peuvent verser l'éco-contribution en tout ou partie sous forme d'espace publicitaire.

FNPS

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PRESSE D'INFORMATION SPÉCIALISÉE

17 RUE CASTAGNARY • 75015 PARIS

TÉL. : 01 44 90 43 60 • FAX : 01 44 90 43 72

WWW.FNPS.FR